

COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par M. Grégoire de LASTEYRIE, maire sortant, s'est assemblé au Théâtre de la Passerelle, sous la présidence de M. Jean-Pierre MADIKA, doyen d'âge de l'assemblée, puis sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, maire nouvellement élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme Delphine PERSON, M. Hervé PAILLET, Mme Nancy COLIN, M. Reda FAYED, Mme Janine MAIMOUN, M. Gilles CORDIER, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Guillaume CARISTAN, Mme Régina LAHUTTE, Mme Véronique LEDOUX, M. Patrick AVENET, Mme Myriam HUCHET, M. Mokhtar SADJI, Mme Catherine VITTECOQ, M. Daouda GUEYE, Mme Valérie PARET, M. Pierre COSTI, Mme Shirley LEGRAND, M. Virgile MONNOT, Mme Fatna FARH, M. André BIASI, Mme Nathalie MANDOKI, M. Jean-Pierre MADIKA, Mme Martine EVEQUE, M. Philippe FOURNIER, M. Jean-Charles GRUMBACH, Mme Perrine LAMINE, Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, M. Matthieu PASQUIO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET, Mme Caroline NAUDIN, Mme Mathilde ERMAKOFF, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Yves SIRE (pouvoir à M. Gilles CORDIER) et Mme Josette PHILIPPON (pouvoir à Mme Martine EVEQUE), conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux présents formant le tiers des membres en exercice, conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Reda FAYED a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

Délibération n°2020-05-01 : Election du maire

M. Grégoire de LASTEYRIE a été élu maire de Palaiseau par le conseil municipal avec 30 voix (8 bulletins blancs ou nuls, un élu ne prenant pas part au vote).

Délibération n°2020-05-02 : Détermination du nombre d'adjoints

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR ET 6 ABSTENSIONS (M. Matthieu PASQUIO, Mme Claire PINTO, M. Laurent CARO, Mme Christine MAUPAS, M. Benjamin PRECIADO et Mme Laure BOURRELLIS), étant précisé que Mme Mathilde ERMAKOFF ne souhaite pas prendre part au vote.

Le conseil municipal a décidé de fixer à onze le nombre d'adjoints au maire.

Délibération n°2020-05-03 : Détermination du nombre d'adjoints de quartier

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR ET 6 ABSTENSIONS (M. Matthieu PASQUIO, Mme Claire PINTO, M. Laurent CARO, Mme Christine MAUPAS, M. Benjamin PRECIADO et Mme Laure BOURRELLIS), étant précisé que Mme Mathilde ERMAKOFF ne souhaite pas prendre part au vote.

Le conseil municipal a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints de quartier.

Délibération n°2020-05-04 : Election des adjoints et des adjoints de quartier

Le conseil municipal a élu ses quatorze adjoints avec 30 voix (8 bulletins blancs ou nuls, un élu ne prenant pas part au vote).

Les quatorze adjoints élus dans l'ordre de présentation de la liste sont :

- 1^{er} Adjoint au maire : M. Hervé PAILLET
- 2^{ème} Adjointe au maire : Mme Delphine PERSON
- 3^{ème} Adjoint au maire : M. Jean-Yves SIRE
- 4^{ème} Adjointe au maire : Mme Marie-Christine GRAVELEAU
- 5^{ème} Adjoint au maire : M. Mokhtar SADJI
- 6^{ème} Adjointe au maire : Mme Nancy COLIN
- 7^{ème} Adjoint au maire – Adjoint de quartier : M. Gilles CORDIER
- 8^{ème} Adjointe au maire : Mme Véronique LEDOUX
- 9^{ème} Adjoint au maire – Adjoint de quartier : M. Guillaume CARISTAN
- 10^{ème} Adjointe au maire : Mme Janine MAIMOUN
- 11^{ème} Adjoint au maire : M. Jean-Pierre MADIKA
- 12^{ème} Adjointe au maire – Adjointe de quartier : M. Régina LAHUTTE
- 13^{ème} Adjoint au maire : M. Pierre COSTI
- 14^{ème} Adjointe au maire : Mme Catherine VITTECOQ

Délibération n°2020-05-05 : Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET et Mme Caroline NAUDIN), étant précisé que M. Matthieu PASQUIO et Mme Mathilde ERMAKOFF ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le conseil municipal a chargé le maire, pour la durée du mandat, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales d'exercer les compétences fixées dans la délibération.

Questions orales

La séance est levée à 21h30.

Fait à Palaiseau, le 25 mai 2020

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France



Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : **12 JUIN 2020**